

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD003-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	67
Pouvoirs	9

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 2 février 2018

**LE 8 février 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DU SD'AP TRANSPORT**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, FAURE, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MAXHEIM-MALARD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, SALOMON.

MM. LE MAO, MOTTIER, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, RIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, LOURD, GRELETTY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, CACAN, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : KERGOAT, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, MONTEIL-MAYAUD, DORET, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, COURNIL, RAYNAUD, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DENIS, LE PAPE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, MOSSION, LE VACAON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU.

**POUVOIRS :**

M. CURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. MARTINEAU
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. AUDI	Pouvoir à	M. AUZOU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. MACARY	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme PAUL	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme DORET	Pouvoir à	M. LARENAUDIE
Mme ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DU SD'AP TRANSPORT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances contient un volet majeur sur la thématique des transports, ayant entraîné chez l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), la réalisation d'un Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.

**Que** ceux-ci prévoyaient alors, un ensemble d'actions portant sur le renouvellement du matériel roulant, l'information des voyageurs, la formation des conducteurs mais aussi sur la réalisation de travaux d'aménagements de l'ensemble des points d'arrêts de leur réseau.

**Qu'**aucune AOM n'est parvenue à tenir ces objectifs avec une échéance initiale fixée à 2015, au regard des coûts d'aménagements demandés.

**Que** face à ce constat, le gouvernement a promulgué une loi en 2014, autorisant les AOM à redéfinir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité.

**Qu'**outre les délais qui ont été repoussés jusqu'en 2018, cette loi a également permis aux AOM de prioriser, en partenariat avec les associations représentant les personnes handicapés, les arrêts à rendre accessibles sur leur réseau. Les AOM avaient alors pour mission de formaliser leurs objectifs au travers des Schémas Directeur – Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'Ap).

**Considérant que** celui du Grand Périgueux a été approuvé par le Conseil Communautaire le 29 Octobre 2015.

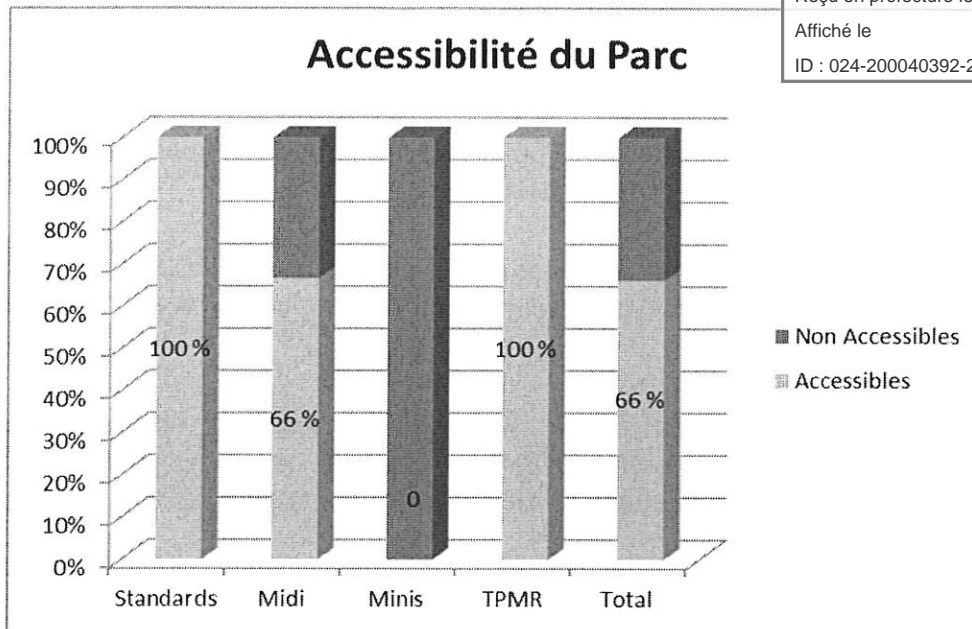
**Qu'**au travers de ce document, le Grand Périgueux s'est engagé à rendre accessible 30 arrêts desservis par nos lignes structurantes (Grande Boucle et NSE), d'ici 2018.

**Que** plus d'un an après, il convient de tirer un bilan des premières actions qui ont été menées conformément au Sd'Ap.

**Que** les objectifs du Sd'AP du Grand Périgueux portent sur plusieurs thématiques :

- Le renouvellement des véhicules
- L'information des voyageurs
- La formation des conducteurs
- La mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires

**Considérant qu'**en 2017, 4 véhicules neufs de gabarits standards, ont été intégrés à notre parc, portant la part de bus accessibles à 66% sur un total de 65 véhicules, ce qui ne répondra pas aux objectifs fixés par la délibération du 31/03/2016 qui avait fixé un objectif de 80%. Toutefois, les futurs renouvellements de bus (2019 et 2020) sur les bus types « Minis » intégreront de fait l'accessibilité permettant de dépasser l'objectif d'accessibilité des véhicules.



**Considérant qu'en 2017**, sur l'ensemble des 40 véhicules de lignes accessibles, chacun dispose d'un bandeau lumineux latéral extérieur, indiquant la ligne et la destination du véhicule. A l'intérieur, ces véhicules disposent également d'une information visuelle via un bandeau lumineux ainsi qu'une annonce sonore.

**Que** la rédaction du Sd'Ap avait été l'occasion de souligner le faible niveau des annonces sonores. En ce sens la Régie Péribus a travaillé au réajustement du volume afin que celles-ci soient plus audibles. Ce travail, toujours en cours, sera achevé d'ici la rentrée de septembre 2017. Une attention particulière sera apportée à ce sujet dans le cadre des futures acquisitions et notamment des deux véhicules Businova.

**Que** les travaux de la commission intercommunale d'accessibilité ont suggéré de réaliser des fiches horaires et le plan du réseau en braille.

**Que** les fiches horaires au poteau ont été revues et une nouvelle version a été proposée pour la rentrée de septembre 2017. Une nouvelle version plus lisible et plus compréhensible pour un usager lambda, n'a toutefois pas été encore traduite en braille au regard de la complexité technique.

**Qu'une** convention a également été signée avec l'association Valentin Haüy pour la réalisation de cette traduction. La restructuration du réseau Péribus pour 2018 ayant pour conséquence une actualisation complète du plan et fiches horaires, le Grand Périgueux évaluera alors en lien avec les associations la pertinence de cette réalisation.

**Considérant que** le plan de formation des conducteurs est confié à la régie Péribus, dans le cadre de la FCO (Formation Continue Obligatoire) qui comprend un volet sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Le plan de formation est à ce jour respecté avec un rythme de 20 conducteurs formés par an. Il devrait être ainsi achevé d'ici la fin de l'année 2018.

**Qu'en** parallèle, 2 conductrices Handibus ont réalisé une formation spécialisée sur le transport de personnes à mobilité réduite dès Janvier 2017.

**Considérant qu'à** l'occasion de la rédaction du Sd'Ap, un travail en concertation avec les différentes associations de représentants des personnes en situation de handicap a permis de définir un nouvel objectif, plus raisonnable et réaliste de 30 points d'arrêts à rendre accessible d'ici fin 2018.

**Que** le Sd'Ap confirme le principe selon lequel ces points d'arrêts doivent être situés sur un axe structurant du réseau.

**Que** par ailleurs, il cible précisément une liste de 12 points d'arrêts considérés comme prioritaires et dont la mise en accessibilité devra intervenir d'ici la fin d'année 2018 :

**Qu'il s'agit** des arrêts suivants : Rond-point Jean Jaures / Voie des Stades / Salle Omnisports / Trélissac les Garennes / Route du Pont / Marcel Paul / Agora / Jean Moulin / Cré@Vallée Nord / Coulounieix Bourg / Lycée Agricole / Trélissac Barberousse.

**Considérant que** l'année 2016 a été nécessaire pour avancer suffisamment sur différentes pistes de réflexions pour la restructuration « **Septembre 2018** ». En parallèle cela a également permis de recueillir près d'une année de données billettique (outil mis en service en Mars 2016) pour évaluer la fréquentation des arrêts du réseau Péribus.

**Qu'au regard** de tous ces éléments, le Grand Périgueux a pu définir, pour l'année 2017, la mise en accessibilité des arrêts suivants :

- Salle Omnisports \*
- Coulounieix-Bourg\*
- Barrière du Toulon
- Ambroise Croizat
- Gour de l'Arche la Poste
- Sévène
- Pont de la Beauronne
- Place Léon Blum
- Place Hoche
- Centre de Communication

\* arrêts désignés comme prioritaires dans le Sd'Ap.

**Que** l'ensemble des travaux à l'égard de ces points d'arrêts seront réalisés d'ici la fin de l'année 2017.

**Que** l'aménagement de ces points d'arrêts représente un coût d'environ 120.000 € HT.

**Considérant que** le 6 décembre 2017, le Grand Périgueux a réuni pour le bilan annuel du Sd'Ap la commission d'accessibilité afin de lui présenter l'ensemble des actions réalisées en 2017 et les actions envisagées pour 2018.

**Qu'à l'issu** du vote du présent rapport, le Grand Périgueux réalisera un point de situation d'avancement du Sd'Ap à un an aux services de l'État compétents en la matière, conformément aux dispositions de l'article R.1112-22 du code des transports.

**Considérant que** l'année 2018 devrait permettre d'avancer considérablement dans l'atteinte des objectifs fixés par le Sd'Ap dans la mesure où la restructuration du réseau sera achevée.

**Que** courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le Grand Périgueux mettra en service 2 véhicules midis supplémentaires, entièrement accessibles.

**Que** la finalisation de l'étude de restructuration dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 permettra alors d'actualiser le plan de renouvellement du parc de véhicules. Nous disposerons alors d'une

vision plus fine sur la question du remplacement ou non des minibus d'accessibilité de notre parc (actuellement aucun véhicule accessible).

**Considérant qu'**en complément des fiches horaires et d'un plan du réseau qui devraient être traduits en braille, la Régie Péribus a engagé un travail avec HANDISCO. Celle-ci a développé un appareil auditif permettant d'aider les personnes malvoyantes à se déplacer et se guider en milieu urbain. De nombreux réseaux urbains ont également adhéré à cette démarche.

**Que** cette solution permet de géolocaliser l'utilisateur et l'alerte sur l'ensemble des informations qui ont pu être géo-référencées telles que les arrêts de bus, les informations sur les lignes fréquentées et leurs horaires de passage.

**Que** ce travail pourrait par conséquent aboutir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**Considérant que** la Régie Péribus poursuivra son plan de formation des conducteurs dans le courant de l'année. Elle achèvera ainsi le plan de formation qui lui avait été fixé par le Sd'AP et disposera dès la rentrée de septembre 2018 d'un personnel entièrement formé.

**Considérant que** le Grand Périgueux a d'ores et déjà ciblé 7 points d'arrêts à rendre accessible dans le courant de l'année 2018. Les premiers relevés topographiques vont être réalisés fin 2017 et les travaux de mise en accessibilité devraient intervenir dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**Qu'en** parallèle, la réalisation des travaux liés au tronçon BHNS devraient permettre une mise en accessibilité d'environ 12 arrêts supplémentaires répartis dans le courant de l'année 2018.

**Qu'il** restera alors à intégrer la réalisation des 6 derniers points d'arrêts jugés prioritaires, suite à la mise en œuvre de la restructuration.

**Qu'au** cours de cette année 2018, le Grand Périgueux devrait engager un investissement d'environ 500.000€ HT.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le bilan annuel du Sd'Ap.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.

#### Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	05 MARS 2018	Pour extrait conforme	05 MARS 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	05 MARS 2018	Périgueux, le	05 MARS 2018

Le Président  
Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 07/03/2018

Reçu en préfecture le 07/03/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180208-DD0032018-DE